

L'An deux mille vingt-quatre, le vingt-six du mois de septembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Campagne de Caux convoqués, se sont réunis à la salle La Ficelle à GODERVILLE sous la présidence de Serge GIRARD. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le vendredi 20 septembre 2024.

Etaient présents : LESAUVAGE Huguette, Maire d'ANGERVILLE-BAILLEUL, RIVOALLAN Pierre, Maire d'ANNOUVILLE-VILMESNIL, WERMESTER Corinne, Conseillère Titulaire d'ANNOUVILLE-VILMESNIL, LEMESLE Michel, Maire de d'AUBERVILLE-LA-RENAULT, MAESEN Lydie, Conseillère Titulaire d'AUBERVILLE-LA-RENAULT, MABIRE Pascal, Maire de BEC-DE-MORTAGNE, AUBE Annie, Conseillère Titulaire de BEC-DE-MORTAGNE, GEULIN Isabelle, Maire de BENARVILLE, MALO Jean-Claude, Maire de BREaute, DHERVILLEZ Pascale, Conseillère Titulaire de BREaute, BROUTE Karine, Conseillère Titulaire de BREaute, BLONDEL André-Pierre, Maire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DURECU Annie, Conseillère Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DUBOCAGE Kévin, Conseiller Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DELAMARE Pascal, Maire de DAUBEUF-SERVILLE, PAUMELLE René, Conseiller Titulaire d'ECRAINVILLE, CARLIERE Frédéric, Maire de GODERVILLE, GERON Michel, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, COZIC Bernadette, Conseillère Titulaire de GODERVILLE, MOIZAN Gérard, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, VANIER Pascaline, Conseillère Titulaire de GODERVILLE, ROSE Marc, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, LAVILLE-REVEt Géraldine, Conseillère Titulaire de GODERVILLE, LEROUX Christian, Maire de GONFREVILLE-CAILLOT, GIRARD Serge, Maire de GRAINVILLE-YMAUVILLE, DROGUET Jean-Pierre, Conseiller Titulaire de GRAINVILLE-YMAUVILLE, SOLINAS Christian, Maire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL, LELIEVRE Linda, Conseillère Titulaire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL, REMOND Franck, Maire de MENTHEVILLE, QUESADA Antonio, Maire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE, BRULIN Corinne, Conseillère Titulaire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE, BAYOU Anthony, Maire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE, BASILLE André, Maire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX, GOUPIL Gervais, Maire de TOCQUEVILLE-LES-MURS, NIEPCERON Hervé, Maire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT

Pouvoirs de :

- Mme MURARI-BOZEC Marie-Claude, Conseillère Titulaire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT à M. NIEPCERON Hervé, Maire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT,
- M. FLEURY David, Maire de BORNAMBUSC à Mme BRULIN Corinne, Conseillère Titulaire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE,
- M. VAUCHEL Benoit, Conseiller Titulaire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX à M. BASILLE André, Maire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX,
- M. JEZEQUEL David, Maire d'HOQUETOT à M. SOLINAS Christian, Maire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL,
- Mme LECARPENTIER Véronique, Conseillère Titulaire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE à M. BAYOU Anthony, Maire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE,
- Mme SCHUFT Emmanuelle, Maire de VIRVILLE à Mme GUEROULT Claire, Maire d'ECRAINVILLE,

Assistaient également à la réunion : Mme MIUS Sandrine, Directrice Générale des Services et Mme GODEFROY Adeline, Administration Générale.

Secrétaire de Séance : Mme COZIC Bernadette

Nombre de Membres en exercice	42
Nombre de présents	36
Quorum	22
Nombre de votants	42

Délibération n° 099/2024

OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE « RECEPTION, TRI ET CONDITIONNEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES RECYCLABLES » PASSE EN GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC PLUSIEURS EPCI DU POLE METROPOLITAIN

OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ « RECEPTION, TRI ET CONDITIONNEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES RECYCLABLES » PASSE EN GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC PLUSIEURS EPCI DU POLE METROPOLITAIN

Exposé des motifs valant note explicative de synthèse au sens de l'article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les Statuts de la Communauté de Communes Campagne de Caux ;

Vu le Code de la Commande publique ;

Vu la délibération n°089/2024 portant autorisation de signature de la convention de groupement de commandes pour la passation du marché relatif aux opérations de tri des déchets ménagers et assimilés recyclables avec la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole en qualité de coordonnateur

Considérant que le marché conclu avec IPODEC Normandie, portant sur les prestations de tri et conditionnement des déchets recyclables et cartons ondulés au centre de tri Sein'Estuaire situé au Havre, arrive à échéance au 31 décembre 2024 ;

Considérant qu'un groupement de commandes ayant pour objet la passation d'un marché public portant sur l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagnement à la définition des opérations de tri des déchets ménagers a été passé entre plusieurs EPCI en groupement de commandes et Elcimai ;

Considérant qu'une convention de groupement de commandes ayant pour objet la passation du marché public relatif aux opérations de tri des déchets ménagers et assimilés recyclables a été conclue avec la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole, en qualité de coordonnateur du groupement ;

Considérant qu'un marché public intitulé « Réception, tri et conditionnement des déchets ménagers et assimilés recyclables » a été publié au moyen d'une procédure formalisée pour une durée de 7ans reconductible une fois un an, soit jusqu'au 31 décembre 2032.

Considérant que la Communauté de communes Campagne de Caux n'est concernée que par le lot 1 « Réception, tri et conditionnement des déchets ménagers et assimilés recyclables ».

Considérant que suite à la Commission d'Appel d'offres qui s'est tenue le jeudi 12 septembre, les élus de ladite commission ont attribué le marché « Réception, tri et conditionnement des déchets ménagers et assimilés recyclables » à l'entreprise IPODEC Normandie.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

Par 36 voix pour et 6 abstentions Mme LECARPENTIER Véronique et Messieurs BAYOU Anthony, DROGUET Jean-Pierre, MALO Jean-Claude, QUESADA Antonio et REMOND Franck

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer le lot 1 du marché « Réception, tri et conditionnement des déchets ménagers et assimilés recyclables »,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à prendre et signer tout autre acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- **D'IMPUTER** les dépenses correspondantes au budget déchets

Serge GIRARD,
Président de la Communauté de
Communes Campagne de Caux
Communauté de Communes
Campagne de Caux
52 Impasse du Lin
76110 GODERVILLE